

Soutien

La militante Greta Thunberg appelle à se mobiliser



CLIMAT. « Droit de manifester ». La militante suédoise du climat Greta Thunberg, présente à Paris en marge d'un sommet sur la finance climat, s'est jointe hier à plusieurs soutiens des Soulèvements de la Terre qui contestent la dissolution du collectif par le gouvernement, confirmée quelques heures plus tôt. « C'est une question de droit de manifester et de défense de la vie », a-t-elle déclaré devant les journalistes, aux côtés de membres du collectif, d'élus - parmi

lesquels Marine Tondelier, secrétaire nationale d'EELV - et d'organisations. « J'espère que plus de gens se mobiliseront contre ce qui se passe en ce moment, et défendront le droit de manifester. » Sur son compte Twitter, mardi, Greta Thunberg avait elle-même relayé l'appel à des rassemblements de soutien du collectif. Celui de Nantes (Loire-Atlantique) a réuni environ un millier de personnes, hier soir, devant la préfecture. (Photo AFP) ■

France & Monde → Actualités

POLITIQUE ■ La dissolution des Soulèvements de la Terre doit encore être validée par le Conseil d'État

La contestation écolo bâillonnée ?

En suspens depuis près de trois mois, la dissolution du mouvement écologiste les Soulèvements de la Terre a été décrétée hier. La « planète » écolo dénonce une attaque contre l'État de droit.

Julien Rapegno
julien.rapegno@centrefrance.com

À partir de demain, les services de renseignement vont-ils devoir surveiller 100.000 « fichés S » supplémentaires ? L'entrée en application du décret de dissolution du mouvement Les Soulèvements de la Terre (SLT), prononcée hier en Conseil des ministres, va concerner les « 100.000 personnes qui ont affiché leur appartenance à ce mouvement », a affirmé, hier, Raphaël Kempf, l'un des avocats des SLT. Si elles persistent, « ces personnes seront passibles de trois années d'emprisonnement, d'une forte amende et s'exposeront à une surveillance administrative », a-t-il voulu démontrer par l'« absurde ».

En fin d'après-midi, devant le Conseil d'État, plusieurs personnalités, dont Marine Tondelier, secrétaire nationale d'EELV ou Greta Thunberg (lire ci-dessus), sont venus apporter leur soutien aux Soulèvements de la Terre.

« Personne n'aurait l'idée de dissoudre le mouvement féministe »

« On ne se laissera intimider ni par la dissolution administrative, ni par l'emploi de moyens de police antiterroriste à notre encontre », a répliqué Basile Duterre, porte-parole des SLT.

La dissolution a en effet été précédée de plusieurs interpellations et gardes à vue de militants écologistes, à la suite de l'occupation de l'usine Lafarge dans les Bouches-du-Rhône.

« Le gouvernement persiste dans une rhétorique fantasmagorique, limite paranoïaque de ce qu'est la réalité de ce mouvement », soutient l'avocate Ainoha Pascual, qui conteste la validité juridique du terme de « groupement de fait » : « On ne peut pas dissoudre un mouvement protéiforme, horizontal [...] Personne n'aurait l'idée de dissoudre le mouvement féministe ou le mouvement écologiste », argumente-t-elle. Et l'avoca-



NANTES. Le 11 juin, une manifestation contre le maraîchage industriel et l'extraction de sable, soutenue par Les Soulèvements, a exaspéré la FNSEA. PHOTO AFP

te de soulever encore la fragilité juridique de l'attribution de la responsabilité de violences aux SLT : « Ça reviendrait à dire que l'intersyndicale est responsables des violences et des dégradations qui ont été commises lors des manifestations contre la réforme des retraites. »

Présentes depuis l'émergence du mouvement il y a deux ans, des organisations comme la Confédération paysanne, la Ligue des Droits de l'Homme ou Attac ont exprimé, hier, leur colère. « Dès qu'un mouvement écologique s'attaque aux intérêts de l'agro-industrie, dès qu'un mouvement social lutte, il est aujourd'hui systématiquement criminalisé et durement réprimé », a fustigé la Conf'.

Agnès Ducharne, climatologue et hydrologue au CNRS, est l'une des porte-paroles de Scientifiques en rébellion, un collectif engagé contre l'inaction climatique. Elle est venue, elle aussi, protester contre la dissolution : « Les Soulèvements de la Terre luttent médiatiquement pour susciter une prise de conscience dans la société, ce que

nous peinons à faire en tant que scientifiques. Ils le font d'une manière parfois radicale, mais cela n'a rien à voir avec le terrorisme. » S'agissant des dégradations reprochées aux activistes et justifiant cette dissolution : « Le changement climatique va faire beaucoup plus de dégâts aux biens que les Soulèvements de la Terre », cingle la chercheuse.

Le pluralisme en question

Agnès Ducharne défend aussi le principe de l'affrontement idéologique : « Il n'y a pas qu'une opinion autorisée. On ne peut pas empêcher un mouvement de s'exprimer sous prétexte que ça dérange certaines personnes. »

La décision de dissolution ne serait pas tant liée à la mobilisation contre le chantier ferroviaire Lyon-Turin, qu'à celle qui s'est déroulée il y a dix jours dans la région nantaise contre l'extension maraîchère et l'extraction de sable. Le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, avait affiché sur Twitter son soutien aux maraîchers nantais « victimes d'irresponsables qui

défient les autorités et cherchent le chaos. Urgence à agir, Gérald Darmanin. Tout ça va très mal finir. Les appels au calme et à la raison portés par la FNSEA ne tiendront pas longtemps sans décisions fortes ».

Les militants écologistes soulignent l'impunité dont bénéficie le syndicat agricole majoritaire, dont les militants commettent régulièrement des atteintes aux biens. La FNSEA n'a jamais été menacée de dissolution. « En avril, des bureaux de l'Office français de la biodiversité ont été incendiés à Brest alors qu'il y avait des agents à l'intérieur », rappelle Agnès Ducharne, qui s'étonne du peu de suites politiques de cette action violente contre des fonctionnaires.

Le Syndicat des avocats de France plaidera aux côtés de SLT : « Les motifs qui justifient le décret de dissolution sont absurdes. On reproche à des citoyens de se mobiliser contre des projets qui portent atteinte à l'humanité et à la biodiversité », a relevé la représentante du syndicat Ainoha Pascual en conférence de presse. Pour l'avocate,

L'ÉDITORIAL

SOPHIE
LECLANCHÉ



sophie.leclanche@centrefrance.com
Twitter : @soleclanch1

La guerre des idées

Ce n'est pas un hasard si le collectif Les Soulèvements de la Terre en appelle à la « résistance ». Et si le mot, choisi à dessein, fait écho à ceux qui, en l'espace de quelques mois, étaient passés, jadis, du statut de terroriste à celui de héros. Avec cette limite, qui pulvérise le point Godwin, que l'État français n'était pas un État de droit. Une référence qui permet de pointer à la fois l'importance d'un contexte et la permanence de la notion de désobéissance civile. Le contexte aujourd'hui est celui de l'urgence à sauver ce qui peut l'être dans ce combat contre le changement climatique qui devrait être, en dehors de toute considération politique, notre affaire à tous. Si « le recours à la violence n'est pas légitime dans un État de droit », elle ne l'est pas plus dans les atteintes aux personnes, aux biens, qu'à l'encontre des idéaux qui tendent au bien commun. Comme on ne tue pas les idées, même dans les États autoritaires, il est illusoire de croire que dissoudre un mouvement qui a déjà essayé, le fera disparaître. Si les camps sont tranchés, parfois à l'emporte-pièce, le droit dira bientôt où se situe la justice. Parce que la bataille juridique ne va pas tarder à suivre la guerre des idées.

la dissolution des SLT n'a d'autre motif que « politique », « car les actions de ce mouvement vont à l'encontre des intérêts économiques promus par l'État. Ces actions sont documentées, argumentées et, parce qu'elles dérangent, l'État brandit la menace "éco terroriste" ». Le syndicat des avocats de France entend faire valoir que : « L'État est le garant du pluralisme. Il ne peut pas bâillonner les associations écologistes qui jouent un rôle de chien de garde de la démocratie. » ■